

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION MULTIPLE DU  
VAL DE BANQUIERE  
Hôtel de Ville  
21 boulevard du 8 mai 1945  
06730 SAINT-ANDRE DE LA  
ROCHE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SIVOM  
DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

**FINANCES  
N°I.2-II/2020**

**NOMBRE**

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 14

de votants : 18

**OBJET :  
COMPTE DE GESTION 2019**

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat  
16 MARS 2020

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 14 FEVRIER 2020.

**LE PRESIDENT,**

**H. COLOMAS**

Le vingt et un février deux mille vingt à dix-huit heure trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière s'est réuni à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président le quatorze février deux mille vingt.

**Etaient présents :**

Mesdames, Isabelle MARTELLO, Marie-Alice HIVET,

Messieurs, Jean-Jacques CARLIN, Maurice GOLETTO, Joël LECOQ, Pierre VITALE, Jacques GHIRLANDA, EINAUDI Antoine, Gérard ANDRAU, Jacques MURRIS, Michel RAYMOND, PAUL Hervé, FERRETTI Alexandre, BONSIGNORE Pascal.

**Etaient représentés :**

Monsieur Robert AGOSTINI par Monsieur Jean Jacques CARLIN  
Madame Paule BECQUAERT par Monsieur Pierre VITALE  
Madame Sophie BERRETTONI par Madame Isabelle MARTELLO  
Monsieur REVERTE par Monsieur PAUL Hervé

**Etaient excusés :**

Madame BECQUAERT Paule  
Monsieur François BESSET  
Monsieur Alain FRERE  
Monsieur Georges REVERTE  
Monsieur AGOSTINI Robert  
Madame BERRETTONI Sophie  
Monsieur Honoré COLOMAS  
Madame Isabelle BRES

**Etaient absents :**

-Alexandra TEUS  
-Lydia PETRIN

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Hervé PAUL est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame MARTELLO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-I2II2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le compte de gestion établi par Madame le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.

**Où l'exposé de Monsieur PAUL et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion délivré par Madame le Receveur et Trésorière de Levens**
- **d'autoriser Monsieur le Président à le signer électroniquement.**

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

**LE PRESIDENT,**



**H. COLOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20200221-12112020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020

Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

